

## Testament obligatoirement manuscrit?

## Par jaro, le 09/09/2008 à 14:51

## Bonjour,

J'ai lu que le testament devait être obligatoirement un document manuscrit.

J'ai un handicap moteur qui rend impossible pour moi la rédaction d'une lettre (je peux seulement la signer) Je précise bien que mon handicap n'est que physique.

Je veux en rédiger un. Comment puis-je faire ?

Merci par avance de vos réponse

Jaro

Par Marion2, le 10/09/2008 à 18:17

Vous allez voir un notaire. Cordialement